

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021-135 en date du 21 juillet 2021
Décisions prises dans le cadre des délégations du Président**

L'an Deux Mille Vingt et un, le vingt et un juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison de la Culture sur la commune de Chénérailles, sous la Présidence de Monsieur Patrice MORANCAIS, 1^{er} Vice-Président, en raison de l'empêchement de Monsieur le Président, Pierre DESARMENIEN.

Date de convocation du Conseil 15/07/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 41	Votants : 49	POUR : 49
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 13	Exprimés : 49	

Présents : MM., MORANCAIS, VENTENAT, PAYARD C, SIMON, RAMOS, SIMONET V, VERDIER, ROULLAND, GRANGE, GRASS, LE CORRE, BERTHON, SCARAMUCCIA, JOULOT, ÉCHEVARNE, JANUEL, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, RICHIN, MICHON, NOVAIS, CHARLES, BOUDINEAU, COTENTIN, MONTEIL, GRAVIÈRE, PAYARD, SCHMIDT, MOREAU, PLAS, LUQUET A, POUTARD, MÉANARD, WELTZER, TRIMOULINARD, CHAUSSAT, GUYONNET, DUBSAY, JOUENNE.

Pouvoirs : MM. FERRIER à BOUDINEAU, SIMONET B à SIMON, VIRGOULAY à PLAS, PERRIER F à ROULLAND, FAUCONNET à RAMOS, VIALTAIX à VENTENAT, CHEFDEVILLE à SIMONET, GLOMOT à MORANCAIS.

Excusés : MM. DESCLOUX, JAMME, BIGOURET, GIRAUD LAJOIE, SOULEBOT, DESGRANGES, D'HULSTER, DESARMENIEN, FONTVIELLE, CORDIER, PINLON, BRUNET, LARGE.

Secrétaire de séance : Antoine GALINDO

Rapporteur : Patrice MORANCAIS, Vice-président « Finances »

Vu les articles L. 5211-10 et L 2122-22 du C.G.C.T. ;

Vu les délégations qui lui ont été accordées par délibérations n° 2017-004 et 2017-007 du 16 janvier 2017, n° 2017-012 du 1^{er} février 2017 ;

Considérant l'obligation de présenter au conseil communautaire les décisions prises par le Président en vertu de ces délégations ;

Le Conseil Communautaire prend note des décisions suivantes :

Relative à la signature d'une convention de mise à disposition de locaux aux Ateliers de la Mine avec Monsieur Nicolas TAILLANDIER en date du 22 juin 2021

De procéder à la signature d'une convention de mise à disposition de locaux aux Ateliers de la Mine – 2 allée de la Mine 23150 LAVAVEIX LES MINES.

Le local loué est le Bureau B2 situé dans l'aile Est des Ateliers de la Mine.

La présente convention, signée avec Monsieur TAILLANDIER Nicolas, prend effet à compter du 1^{er} novembre 2020 pour une durée d'un an.

Les locaux loués sont exclusivement destinés à l'usage de l'activité du preneur à savoir « Conseil aux Collectivités ».

Conformément à la délibération n°2017-093 du 17 Mai 2017, portant sur la tarification des espaces locatifs du tiers-lieu « Les Ateliers de la Mine », la présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer de 54.10 Euros HT par mois soit 649,2 Euros TTC par

Accusé de réception en préfecture
06/07/2021 11:21:00 DE
Date de télétransmission : 22/07/2021
Date de réception préfecture : 22/07/2021

Relative à la signature d'une convention portant autorisation d'occupation temporaire du camping de l'étang de La Naute pour son exploitation saisonnière avec Madame Léa GOUROVITCH en date du 28 juin 2021

De procéder à la signature d'une convention portant autorisation d'occupation temporaire du camping de l'étang de LA NAUTE pour son exploitation saisonnière avec Madame Léa GOUROVITCH.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'occupant est autorisé, sous le régime des autorisations d'occupation temporaire du domaine public, à gérer et exploiter le camping de LA NAUTE.

Cette convention est signée pour la durée suivante : du 25 juin au 15 septembre 2021.

Les collectivités mettent à disposition de l'exploitant :

- Le camping situé sur les parcelles 102 et 60 section AR sur la Commune de CHAMPAGNAT comprenant 33 emplacements ;

Le bâtiment sanitaire

- Un local d'accueil

En contrepartie de cette autorisation d'occupation des locaux, l'exploitant versera :

- Les frais inhérents au surveillant de baignade sous réserve de l'ouverture du site de la baignade (1/3 de la seconde moitié du coût global)

- Les frais d'entretien d'une partie du site dont les abords de l'Etang (répartition équitable entre les parties prenantes du site)

Relative à la signature d'une convention de mise à disposition des Ateliers de la Mine avec Initiative Creuse en date du 28 juin 2021

De procéder à la signature d'une convention de mise à disposition de locaux situés 2, Allée de la Mine 23150 LAVAVEIX LES MINES avec Initiative Creuse.

La location est consentie et acceptée pour l'organisation d'une assemblée générale le 5 juillet 2021 à partir de 17h00.

La présente convention autorise la mise à disposition à titre gratuit des locaux.

Relative à la signature d'une convention de mise à disposition aux Ateliers de la Mine avec Madame Soline BOUVAUX en date du 02 juillet 2021

De procéder à la signature d'une convention de mise à disposition de locaux aux Ateliers de la Mine – 2 allée de la Mine 23150 LAVAVEIX LES MINES.

Le local loué est le Bureau B2 situé dans l'aile Est des Ateliers de la Mine.

La présente convention, signée avec Madame Soline BOUVEAUX, prend effet à compter du 1^{er} novembre 2020 pour une durée d'un an.

Les locaux loués sont exclusivement destinés à l'usage de l'activité du preneur à savoir « Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion ».

Conformément à la délibération n°2017-093 du 17 Mai 2017, portant sur la tarification des espaces locatifs du tiers-lieu « Les Ateliers de la Mine », la présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer de 54.10 Euros HT par mois soit 64.92 Euros TTC par mois.

Relative à la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec le Centre d'Animation de la Vie Locale AGIR en date du 02 juillet 2021

De procéder à la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec le Centre d'Animation de la Vie Locale AGIR.

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210721-2021-135-DE
Date de télétransmission : 22/07/2021
Date de réception préfecture : 22/07/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Les locaux mis à disposition sont situés à La Station des Services à Auzances pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Juillet 2021.

Cette convention a pour objectifs :

- Animation du lieu
- Mobilisation du public autour du lieu
- Elaboration d'un schéma des usages du lieu
- Présentation du schéma des usages partagés
- Projet d'animation à l'issue de la définition du schéma des usages
- Définition du portage du projet d'animation et du partenariat

Les deux parties assureront le recrutement du chargé d'animation du lieu et le poste sera porté au sein de l'équipe du CAVL AGIR.

Le poste sera à la charge de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine et remboursé au CAVL AGIR selon les modalités financières précisées dans la convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 22 juillet 2021
Pour copie conforme, le 22 juillet 2021

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-président,
Patrice MORANÇAIS



Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210721-2021-135-DE
Date de télétransmission : 22/07/2021
Date de réception préfecture : 22/07/2021